



**CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 0 0 0 1 7**

**Séance du 21 mars 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**OBJET : Signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 n°075 010124 ACI 00011M0 entre l'État, France Travail et le CASVP et signature des documents afférents au titre de 2024.**

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu le projet de convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris .

**Délibère**

**Article 1**

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à la signer la convention pluriannuelle n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et les documents afférents au titre de 2024.

**Article 2**

La recette correspondante sera imputée sur le budget général d'exploitation du CASVP :

Compte 75738 pour les recettes.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE